

**DELIBERATION N° DEL-2019/217 : APPROBATION DU PLAN VELO COMMUNAUTAIRE  
DE GRAND PARIS SUD - AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES  
AUPRES DES FINANCEURS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 juin 2019 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, Mme Laurence HEQUET, M. Christian PIGAGLIO, M. Jacques LONGUET, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Farida AMRANI.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Michel FRITZ, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, Mme Martine BOUJIN, M. Jérôme BREZILLON.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALÉM, M. Henri BRET.

**Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, Mme Claire TAWAB, M. Pascal TROADEC.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIÉCA.

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, M. Kalidou GUEYE.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.



**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

**Commune de Lisses :**

M. Thierry LAFON.

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RETHORE.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

Mme Martine CARTAU-OURY.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune de Le Coudray-Montceaux :**

M. François GROS.

**Commune de Tigery :**

M. Germain DUPONT.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Guy Rubens DUVAL.

**Absent(s) représenté(s) :**

**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Laurence HEQUET

M. Pascal CHATAGNON a donné pouvoir à M. Christian PIGAGLIO

Mme Florence BELLAMY a donné pouvoir à M. Jacques LONGUET

Mme Najwa EL HAÏTE a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO

M. Francis CHOuat a donné pouvoir à M. Stéphane BEAUDET

Mme Elodie FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Edith MAURIN.



**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Jean-Pierre BECHTER a donné pouvoir à M. Jean-Michel FRITZ  
Mme Pascaline VANDENHEEDE a donné pouvoir à M. Jean-François BAYLE.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Alain BRIARD a donné pouvoir à Mme Fatiha BENSALAM  
M. Maurice POLLET a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à M. Henri BRET.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT  
M. Ange BALZANO a donné pouvoir à M. Serge MERCIECA.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Françoise SAVY a donné pouvoir à M. Guy GEOFFROY  
M. Bernard BAILLY a donné pouvoir à M. Gilles-Edouard ALAPETITE.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Dorothee MOUREAUX a donné pouvoir à M. Alain AUZET.

**Commune d'Étiolles :**

M. Philippe JUELLE a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Absent(s) excusé(s) :**

**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

M. Joseph NOUVELON, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Redanga N'GAIBONA, M. Volkan AYKUT, M. Bruno PIRIOU.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Hervé KITEBA SIMO.

**Commune de Grigny :**

M. Jacky BORTOLI, Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

**Commune de Ris-Orangis :**

Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Marie-Martine SALLES.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.

**Le secrétaire de séance : Serge MERCIECA**





Nombre de membres en exercice : 76  
Nombre de membres présents ou représentés : 62

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil régional n° CR 37-14 du 19 juin 2014 relative à l'adoption du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF),

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant que Grand Paris Sud est compétente en matière de circulations douces et parcs de stationnement vélo,

Vu la délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 du conseil régional d'Île-de-France approuvant le Plan vélo régional,

Vu la délibération n° CR 2018-04-0020 du 28 mai 2018 du conseil départemental de l'Essonne adoptant le Plan vélo départemental,

Considérant l'annonce en septembre 2018, par le gouvernement du lancement d'un Plan Vélo et mobilités actives national positionnant le vélo comme une solution concrète aux besoins de déplacement au quotidien des français, ainsi qu'une réponse efficace pour accélérer la transition écologique du pays, ambitionnant de tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens et faisant de la mobilisation de tous les acteurs de terrain (collectivités, entreprises, associations) une condition de réussite de cette entreprise,

Considérant les ambitions relatives aux modes actifs inscrites dans le projet de territoire,

Considérant la nécessité de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution et d'améliorer le cadre de vie des habitants,

Considérant que la réduction de la part modale de la voiture individuelle est un enjeu majeur du territoire et que l'évolution des pratiques liées à la mobilité à vélo des habitants et actifs nécessitent une mobilisation et un accompagnement significatifs de la communauté d'agglomération,

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle stratégie cyclable afin de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux liés aux modes actifs,

Considérant les attentes fortes en faveur de l'amélioration des déplacements à vélo,

Considérant la concertation engagée avec les communes,

Considérant la consultation engagée auprès des associations de cyclistes, habitants et actifs du territoire,



Considérant les actions et principes d'intervention définis au titre du Plan vélo et son programme d'investissement pour la première période triennale 2020-2023,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Transports et Urbanisme en date du 11 juin 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 11 juin 2019,

Sur proposition du Président,

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les actions et principes d'intervention inscrits au Plan vélo communautaire 2019-2026.

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du Plan vélo régional.

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne au titre du Plan vélo départemental.

**AUTORISE** le Président à solliciter toutes les aides financières possibles visant la mise en œuvre du Plan Vélo communautaire, et notamment celles prévues par l'Etat en déclinaison du Plan Vélo et Mobilités Actives national ou encore les subventions qui seront définies à l'issue de la révision du schéma directeur des itinéraires cyclables départementaux engagée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

**S'ENGAGE** à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

**S'ENGAGE** à respecter les conditions définies par les financeurs dans le cadre du lancement des travaux bénéficiant de subventions, et notamment à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional.

**S'ENGAGE** à tenir les financeurs informés de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec le logo des financeurs).

**S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements lorsque ces derniers sont situés en parcs d'activités ou sur la voirie communautaire conformément à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'entretien de la voirie et de stationnement.

**S'ENGAGE** à réaliser les aménagements prévus au plan d'action sur la période 2019-2026.

**DIT** que ce plan d'action fait l'objet d'un premier programme opérationnel triennal portant sur la période 2019 – 2021 visant à équiper d'aménagements en faveur de la pratique cyclable les axes cités aux annexes 2 (période courant de juillet 2019 à mars 2020) et 3 (période 2020 – 2021) du plan vélo de Grand Paris Sud.



**S'ENGAGE** à réaliser, d'ici à 2026, des aménagements en faveur de la pratique cyclable sur les voies citées à l'annexe 4 du plan vélo de Grand Paris Sud.

**DIT** que conformément aux dispositions du Plan Vélo Régional, la liste des axes traités cités aux annexes 3 et 4 du plan vélo de Grand Paris Sud pourra faire l'objet d'une révision.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment les conventions de financement à conclure avec les financeurs.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :  
NPPV : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 62  
Majorité absolue : 32  
Votes Pour : 62  
Votes Contre : 0

Michel BISSON  
Président



Transmis en Préfecture le 02 JUL. 2019  
Affiché le - 1 JUL. 2019

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai deux mois. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2019

OBJET : APPROBATION DU PLAN VELO COMMUNAUTAIRE DE GRAND PARIS SUD - AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES AUPRES DES FINANCEURS

Dans un contexte marqué par des enjeux de durabilité et une volonté d'aménagement équilibré du territoire, l'usage du vélo est devenu l'un des fils conducteurs des réflexions portées par l'Etat et les collectivités en matière de mobilité du quotidien.

En Ile-de-France, la saturation des principales voies de circulation couplées à la volonté de limiter la pollution urbaine plaident en faveur d'un usage plus important des modes alternatifs à la voiture individuelle, en particulier lorsque les déplacements représentent moins de 5 à 10 kilomètres.

Sur le territoire de Grand Paris Sud, le potentiel d'usagers captables par les déplacements à vélo est important : 43% des actifs de GPS travaillent sur le territoire. Pourtant, le vélo représente aujourd'hui une faible part des déplacements alors qu'ils sont souvent plébiscités par la population comme une alternative souhaitable.

Les récentes évolutions législatives en matière de mobilité visent à encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, particulièrement dans les villes, et viennent soutenir l'action publique engagée de longue date en faveur de modes de déplacement durables, et plus particulièrement du vélo.

Le Plan Vélo Régional adopté en 2017 et celui du département de l'Essonne de 2018 s'inscrivent dans cette dynamique, et témoignent de la nécessaire logique de coopération territoriale tant en matière de planification que de financement. Ces dispositifs favorisent l'usage du vélo comme mode de transport du quotidien.

L'élaboration d'une nouvelle feuille de route à l'échelle de Grand Paris Sud intervient dans ce contexte favorable, en intégrant une réflexion globale sur le maillage du territoire, le développement de services liés au vélo et de promotion de la pratique cyclable.

Elaboré pour une période de 6 ans, le Plan Vélo communautaire s'articule autour de 6 objectifs stratégiques, dont la déclinaison et les principes d'intervention vous sont présentés ci-après.

**Objectif 1 : Aménager des itinéraires cyclables pour le vélo au quotidien**

La réalisation d'un réseau cyclable continu et maillé est l'un des principaux outils à disposition des collectivités pour favoriser l'usage du vélo.

Le Plan Vélo propose une stratégie à 3 niveaux pour réaliser des aménagements facilitant les déplacements du quotidien :

- la définition d'un réseau principal, véritable ossature du réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération, doté d'aménagements qualitatifs. Ce réseau principal s'organisera autour d'une dizaine d'itinéraires permettant de « quadriller » le territoire et de constituer à terme de grandes liaisons Est/Ouest et Nord/Sud. Grand Paris Sud coordonnera les actions des



différents maîtres d'ouvrage et partenaires pour obtenir l'aménagement des sections relevant de leurs prérogatives.

- Des interventions pour réaliser des aménagements d'intérêt supra-communal, tournés vers l'usage du quotidien et maillés avec l'existant. Grand Paris Sud aménagera les itinéraires définis en concertation avec ses partenaires en veillant à la cohérence des aménagements. La création de bandes cyclables sera la principale intervention proposée pour étoffer ce réseau.
- Un appui technique et financier auprès des communes dans la définition de leur propre Plan Vélo destiné à compléter le projet communautaire

## **Objectif 2 : Améliorer l'offre de stationnement vélo**

Le Plan Vélo intègre la création de stationnements abrités et sécurisés aux abords des principales gares et des équipements communautaires.

Son intervention consistera à :

- installer des arceaux aux abords de tous les équipements publics communautaires : 54 bâtiments à équiper, 300 arceaux à poser (6 par site), avec un type de mobilier unique portant le logo Grand Paris Sud
- équiper les gares en stationnement (12 gares) : 6 Véligo à installer en priorité en gare de Lieusaint, Savigny-le-Temple, Corbeil-Essonnes, Orangis-Bois de l'Épine, Ris-Orangis et Bras de Fer, 300 arceaux à poser, 13 abris à mettre en place.

développer le stationnement dans les parkings en ouvrage gérés par Grand Paris Sud

## **Objectif 3 : Développer l'offre de services et les aides**

En dehors des grandes enseignes (pour la plupart peu accessibles à vélo et orientées loisirs), l'offre de services vélos est insuffisante (entretien, mise à disposition ponctuelle de cycles, formations etc.).

- Dans l'attente de la mise en service du futur Pôle Multiservices Vélo en gare du Bras de Fer Evry Genopole, d'autres axes sont à développer :

proposer une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants du territoire, sous réserve de conditions d'éligibilité,

conclure une convention d'objectifs avec les associations vélos du quotidien pour poursuivre et renforcer le partenariat entre Grand Paris Sud et les associations en vue de la mise en œuvre et du suivi du Plan Vélo (appui technique, audit terrain, mise à jour diagnostic, ...)

- accompagner la mise en œuvre de Véligo Location et les services des partenaires (atelier de Ris-Orangis) : mise à disposition de locaux auprès d'Île-de-France Mobilités, communication sur le dispositif Véligo Location et sur l'offre de service proposée sur le territoire
- installer des stations de gonflage en libre-service dans les équipements sportifs communautaires pour faciliter les déplacements des cyclistes : 11 sites identifiés = Piscines (Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Savigny-le-Temple, Agora, Lisses) et Parc de Saint-Pierre-du-Perray, Maison des Arts Martiaux d'Étiolles, Gymnase Saintry, Hall Tigery, Palais des Sports de Corbeil-Essonnes.
- faire connaître et pérenniser les ateliers de réparation en gare mis en place par la SNCF en septembre 2018 (Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes et Grigny) et les étendre aux principales gares de Grand Paris Sud.



#### **Objectif 4 : Promouvoir et valoriser la pratique du vélo**

Les interventions de Grand Paris Sud doivent être accompagnées par une démarche pédagogique s'appuyant à la fois sur de l'information, de la sensibilisation, de l'incitation, et la valorisation des initiatives et des mises en œuvre réussies.

Le Plan prévoit l'édition d'un plan des aménagements cyclables, l'organisation d'une campagne de communication annuelle et une manifestation pour promouvoir le vélo. Enfin, des goodies pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes seront proposés afin de les accompagner dans leurs déplacements du quotidien.

Enfin, une attention particulière sera portée aux actions permettant de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale par l'apprentissage du vélo.

#### **Objectif 5 : Faire émerger une culture commune autour du vélo**

Une politique cyclable réussie passe par une action collective où chaque acteur gestionnaire et partenaire de Grand Paris Sud œuvre dans son champ de compétence pour compléter les dispositifs existants en respectant des recommandations partagées.

Le Plan prévoit la création d'un guide des aménagements cyclables afin de partager un référentiel commun et garantir une certaine homogénéité et qualité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le partage de retours d'expériences et des bonnes pratiques est également essentiel. Une série de fiches « référence » (arceaux, barrières...) ainsi que les plans et les photos de chaque nouvel aménagement sera systématiquement diffusés aux référents des villes, et fera l'objet d'une communication adaptée auprès des associations et du grand public.

#### **Objectif 6 : Assurer un suivi de la politique cyclable et mesurer l'évolution des pratiques**

Enfin, un bilan annuel sera présenté aux élus de Grand Paris Sud, permettant d'assurer un suivi régulier et lisible des actions, et d'en connaître l'avancement.

La mise en œuvre opérationnelle du plan d'action sera établie par période triennale, et assortie de demandes de subvention reconduites annuellement. Le coût prévisionnel par poste de dépenses est le suivant :

	<b>2020-2023</b>	<b>2020-2026</b>
Aménagement	2,5M€	10 M€
Jalonnement	0,2M€	0,4M€
Stationnement	0,4 M€	0,8 M€
Services	0,3M€	0,6M€
Communication	0,1M€	0,2M€
Suivi	0,01M€	0,02M€
<b>Total</b>	<b>3,5M€</b>	<b>12M€</b>



D'ici au printemps 2020, et dans l'objectif d'un premier dépôt de demande de subventions auprès des financeurs pour examen aux instances de septembre 2019, il vous est proposé le programme suivant :

- Automne/Hiver 2019-2020 : installer 300 arceaux dans les équipements communautaires et réaliser 5 ou 6 opérations (double sens cyclable)
- Janvier 2020 : lancer l'aide à l'acquisition de VAE
- Printemps 2020 : éditer le plan des aménagements cyclables
- Mai-Juin 2020 : organiser un événement autour du vélo

En conclusion, et en prenant acte des dernières concertations à intervenir avec les communes concernées pour finaliser la liste des projets inscrits au Plan Vélo, dans la limite de l'enveloppe financière globale, il vous est demandé :

- d'approuver le Plan Vélo de la communauté d'agglomération pour la période 2020-2026, dont les principes sont exposés ci-avant et décrits en annexe 1.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs (Etat, conseil régional d'Ile-de-France, conseil départemental de l'Essonne et conseil départemental de Seine-et-Marne sous réserve des dispositions issues de la révision du SDICD).

La création d'un dispositif d'aide financière destiné aux habitants de la Communauté d'Agglomération pour l'acquisition de vélos à assistance électrique sera déclinée dans le cadre d'une future délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.



► **Changer de paradigme pour construire la mobilité de demain et faire du vélo un mode de déplacement à part entière**

Plus connectée, écologique, partagée et autonome, la mobilité connaît de profondes mutations depuis quelques années, conduisant les pouvoirs publics à une inflexion majeure en matière de politique de transport.

Les évolutions législatives successives (MAPTAM, NOTRe, TEPCV, et prochainement la LOM) en témoignent. Elles visent ainsi à encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, particulièrement dans les villes, et viennent soutenir l'action publique engagée de longue date en faveur de modes de déplacement durables.

A ce titre, le vélo s'est imposé comme l'emblème d'une mobilité à la fois respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique, dont il convient d'encourager la pratique. L'objectif national est ambitieux. Il vise à tripler la part de ce mode d'ici 2024 alors que seuls 3% des trajets du quotidien réalisés à ce jour à l'échelle nationale le sont à vélo.

A l'appui des dispositifs portés à une échelle supra communautaire, la dynamique se situe aujourd'hui dans les territoires et repose avant tout sur les initiatives des collectivités locales et des forces vives du territoire.

► **Faire de Grand Paris Sud un territoire cyclable en créant un écosystème adapté**

L'élaboration d'une nouvelle feuille de route à l'échelle de Grand Paris Sud intervient dans ce contexte favorable. L'objectif est de définir une stratégie cyclable adaptée aux pratiques, réalités et ressources locales, intégrant dans sa déclinaison opérationnelle une réflexion globale sur les conditions de maillage du territoire, de développement de services liés au vélo et de promotion de la pratique cyclable.

Le Plan Vélo de Grand Paris propose donc de combiner différents leviers d'actions et d'impliquer l'ensemble des acteurs du vélo en accordant une attention toute particulière aux enjeux de service et de cyclabilité, au-delà de la seule infrastructure physique.

C'est pourquoi le plan d'action s'inscrit dans une stratégie définie à l'horizon 2026, décliné en 6 volets indissociables détaillés ci-dessous.

► **La conviction partagée d'un plan vélo, qui pour être mis en œuvre, doit privilégier des principes de réalisme et d'opérationnalité**

Il convient par ailleurs de noter que le Plan Vélo de Grand Paris Sud se veut un outil d'articulation et de mise en cohérence des politiques « vélo » portées par différents maîtres d'ouvrage à l'échelle du territoire, chacun œuvrant dans une logique de cohérence pour l'aménagement des sections relevant de ses prérogatives.

Dans le schéma proposé, Grand Paris Sud se positionne donc en pilote sur certaines actions et en partenaire sur d'autres. Les communes pourront s'appuyer sur le réseau magistral et structurant défini à l'échelle communautaire pour réaliser leurs aménagements.

En outre, L'Agglomération propose de venir appuyer techniquement et financièrement les communes dans la définition de leur propre stratégie, complémentaire au projet communautaire.

► **Une méthode d'élaboration et de mise en œuvre faisant une large place à la concertation auprès de tous les acteurs locaux**

Tout au long de la démarche, Grand Paris Sud a manifesté le souci constant d'associer l'ensemble des acteurs concernés, en mettant en place une gouvernance appropriée à plusieurs niveaux (élus, usagers et non-usagers, techniciens, financeurs, ...) et en octroyant une large place à la concertation via une plateforme d'expression dédiée.

Des rencontres bilatérales avec les référents vélo des communes ont été organisées, en vue de consolider le diagnostic de l'existant et de définir les actions à mettre prioritairement en œuvre dans les limites budgétaires et opérationnelles assignées au Plan Vélo.

Les associations et représentants d'usagers, qui jouent, de longue date, un rôle important sur le territoire, ont contribué activement à l'expertise et à la consolidation des actions issues de la phase de concertation. Dans la phase de mise en œuvre du Plan Vélo qui s'ouvre, leur rôle sera maintenu, permettant aux pratiquants de faire entendre leur voix.

► **Les actions du Plan Vélo de Grand Paris Sud**

**OBJECTIF 1 : Aménager des itinéraires cyclables pour le vélo au quotidien**

Les aménagements physiques en faveur du vélo constituent une préoccupation majeure pour les cyclistes, ce qui place la réalisation d'itinéraires au premier plan des actions à mettre en œuvre.

La majeure partie du linéaire cyclable du territoire de Grand Paris Sud a été créée à la faveur d'opérations d'aménagements (ZAC, projets urbains, voiries y compris projets TCSP), de modifications du partage de la voirie (zones apaisées et doubles sens cyclable), c'est à dire au coup par coup, en fonction d'opportunités, dans la plupart des cas sans planification d'ensemble.

Dans le contexte technique et budgétaire actuel, et qu'il s'agisse des politiques régionale ou départementales, l'ère des grandes infrastructures, et en particulier l'aménagement de linéaires conséquents de pistes cyclables, est révolue.

Il convient désormais de privilégier un principe de réalisme et de pragmatisme, en axant l'intervention de la collectivité sur des aménagements plus légers, qui permettent de mailler le territoire et d'offrir aux usagers des itinéraires de déplacement continus.

Cette stratégie, qui n'obère pas la réalisation d'aménagements plus coûteux lorsque nécessaires, sera déclinée selon une logique territoriale (cf. ci-dessous).

De plus, à l'instar de la Région et des départements, le Plan vélo de Grand Paris Sud est axé sur la pratique utilitaire.

Cet objectif se traduit par une programmation opérationnelle sur la période 2020-2026.

**ACTION n°1 : Encourager la mise en place du réseau magistral en coordonnant les interventions des Départements, de GPS et des communes.**

En lien avec les associations de cyclistes, pour contribuer à la constitution d'un réseau cyclable express régional et permettre un quadrillage de l'ensemble de son territoire, Grand Paris Sud a identifié un réseau magistral constitué d'itinéraires « longue distance » lisibles qui ont vocation à être, à terme, continus et connectés aux territoires limitrophes. Retenus essentiellement pour leur lisibilité et leur cyclabilité avérée ou potentielle mais exploités par différents gestionnaires, ces axes comportent des sections non-aménagées que Grand Paris Sud traitera lorsqu'elles relèvent de ses compétences ou qui seront fléchées comme une priorité pour le territoire dans le cadre des échanges avec ses partenaires institutionnels.

## **ACTION n°2 : Réaliser les aménagements cyclables sur le domaine public routier intercommunal**

En complément, en lien étroit avec les communes, l'Agglomération a identifié un réseau secondaire prenant appui sur les voiries communautaires, tourné vers l'usage du quotidien, assurant le lien avec les gares, les lycées, les parcs d'activités et maillés avec l'existant. En tant que gestionnaire majoritaire du réseau viaire support de ces tronçons, l'Agglomération portera la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements permettant de sécuriser et d'encourager la pratique.

## **ACTION n°3 : Généraliser les sas-vélo aux carrefours à feux, déployer les cédez-le-passage cyclistes aux feux**

Parce que la pratique cyclable doit être encouragée et, pour cela, facilitée et sécurisée sur l'ensemble du parcours du cycliste, l'Agglomération souhaite mettre à profit les dernières dispositions du code de la route en faveur des cycles en généralisant les aménagements tels que les sas vélo aux carrefours à feu, les cédez-le-passage cycliste etc. 286 carrefours sont concernés.

## **ACTION n°4 : Jalonner un itinéraire structurant par an**

L'absence de jalonnement constitue l'un des freins à l'utilisation du vélo. Le jalonnement procure en effet aux cyclistes un outil pour s'orienter et se repérer. Ces fonctions sont déterminantes dans le cas d'itinéraires « longue distance » ou partiellement aménagés. Pour lever ce frein, et dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage de l'installation du jalonnement sur l'ensemble des liaisons inscrites dans le réseau magistral (action n°1) à raison d'une liaison par an.

## **ACTION n°5 : Appuyer techniquement et financièrement les communes dans la définition de leur propre Plan Vélo destiné à compléter le projet communautaire**

Enfin, puisque l'objectif est de disposer d'itinéraires continus, en complément des aides apportées par la Région ou le Département pour la mise en œuvre de leur Plan Vélo communal, l'Agglomération pourra apporter aux communes du territoire son soutien pour l'engagement de chantiers prioritaires en matière d'aménagements cyclables à commencer par ceux identifiés dans le schéma magistral et situés sur la voirie de gestion communale.

## **OBJECTIF 2 : Améliorer l'offre de stationnement vélo**

Après l'absence d'infrastructures adaptées, l'un des principaux freins à la pratique cyclable est souvent la crainte du vol ou du vandalisme. Lorsque l'on sait que près d'un propriétaire de vélo sur deux ne se rééquipe pas après un vol, on mesure l'enjeu que revêt la mise à disposition de dispositifs de stationnement adaptés pour pérenniser et encourager la pratique. L'Agglomération engagera donc plusieurs actions d'ampleur visant un développement et une amélioration générale de l'offre de stationnement vélo d'ici 2020.

## **ACTION n°1 : Proposer des arceaux aux abords de tous les équipements publics communautaires**

Les établissements recevant du public reçoivent plusieurs milliers de visiteurs par an constituant à ce titre un enjeu tout particulier. Ils témoignent dans le même temps de l'exemplarité des collectivités dont ils dépendent. C'est pourquoi, d'ici la fin de la programmation opérationnelle, Grand Paris Sud équipera en dispositifs de stationnement la totalité de ses équipements recevant du public soit la mise à disposition de près de 600 places dans plus de 50 équipements répartis sur l'ensemble du territoire où l'offre est aujourd'hui déficitaire.

#### ACTION n°2 : Équiper les plus de 1000 gares en état d'être fermées et sécurisées

Dans la mesure où le vélo constitue un mode de rabattement sur les transports collectifs particulièrement efficace et pertinent en complément ou en alternative aux bus, tout spécialement au sein d'un territoire de 2<sup>nd</sup>e couronne comme Grand Paris Sud, l'Agglomération souhaite favoriser cette intermodalité avec les transports collectifs en garantissant, avant 2026, la mise en place, autour des 17 gares RER de son territoire, de solutions de stationnement adaptées pour permettre le stationnement des vélos sur de longues durées. 12 gares, parmi les plus fréquentées, les plus carencées ou les plus favorables à cette intermodalité seront équipées en priorité (Véligo, abris et arceaux).

#### ACTION n°3 : Développer le stationnement dans les parkings en ouvrage gérés par GPS

Constituant des lieux couverts, sécurisés, le plus souvent situés en milieu dense ou à proximité d'équipements majeurs (à vocation culturelle, sportive, etc.), les parkings en ouvrage représentent un gisement potentiel pour le stationnement des vélos. Il existe déjà des places de stationnement dans la plupart d'entre eux mais celles-ci sont souvent peu connues des habitants. Il s'agira donc de faire connaître cette offre et d'en améliorer la qualité.

#### ACTION n°4 : Accompagner les villes dans la prise en compte du stationnement des vélos dans leur PLU

Les règles d'urbanisme s'appliquant à l'échelle des communes peuvent également être des leviers permettant d'imposer des dispositions favorables à la pratique cyclable en particulier au stationnement et à la circulation des cycles. En application de sa volonté d'utiliser un maximum de leviers possible pour encourager la pratique du vélo, Grand Paris Sud renforcera ses échanges et transferts d'expertise avec les services des communes en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) pour leur apporter l'ensemble des ressources leur permettant de prendre en compte les modes actifs tant à l'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) que de l'établissement de la réglementation.

#### ACTION n°5 : Inciter les partenaires (bailleurs, écoles et entreprises) à proposer du stationnement

L'Agglomération accompagnera techniquement les partenaires qui la sollicitent dans la définition de leur projet de stationnement.

### **OBJECTIF 3 : Développer l'offre de services et les aides**

Au-delà de l'aménagement d'itinéraires ou de la mise en place de dispositifs de stationnement, la stratégie cyclable de Grand Paris Sud passe par le développement d'une offre de services variées à destination des pratiquants ou des personnes souhaitant se « remettre en selle » et ayant besoin dans cette perspective d'un accompagnement.

L'une des mesures-phare de ce volet du Plan Vélo est la création d'un dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique accessible à tous les habitants de Grand Paris Sud (Cf. détail ci-dessous). En parallèle, parce qu'utiliser son vélo pour ses besoins de déplacements quotidiens suppose d'avoir un matériel en bon état, Grand Paris Sud va multiplier les initiatives visant à proposer une offre d'entretien et de réparation adaptée à chacun. Enfin, pour les personnes les plus éloignées de la pratique cyclable aujourd'hui ou celles appréhendant un usage en milieu urbain, un volet « apprentissage » est également inclus dans la démarche.

### ACTION n°1 : Aider à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les habitants de GPS

Le Vélo à Assistance Electrique connaît un succès grandissant du fait, d'une part, des évolutions technologiques le rendant plus performant, et d'autre part, car il permet de rendre accessible la pratique du vélo à tous et au prix d'un effort physique compatible avec une pratique quotidienne avant ou après son activité professionnelle. Il reste néanmoins plus complexe à entretenir qu'un cycle « classique » et plus onéreux à l'achat. Consciente de ces atouts et de ces freins, et parce que dans un contexte urbain de seconde couronne francilienne, le Vélo à Assistance Electrique peut également être une alternative pertinente à l'usage de la voiture et/ou du bus soit pour effectuer un rabattement en gare soit pour l'intégralité du trajet, Grand Paris Sud a décidé d'accorder une aide pour l'acquisition de ce type de matériel à l'ensemble des habitants de l'Agglomération. En rendant l'achat de VAE plus accessible, ce dispositif vise à développer son usage et permettre aux habitants de l'agglomération d'abandonner plus régulièrement leur voiture.

### ACTION n°2 : Conclure une convention d'objectifs avec les associations vélos du quotidien

Une première convention a été signée en Octobre 2018 entre la Fédération des Circulations Douces en Essonne (FCDE) et Grand Paris Sud afin d'élaborer le Plan vélo de l'agglomération. Ce partenariat a permis à Grand Paris Sud de disposer d'un interlocuteur unique, agrégateur des propositions remontées par l'ensemble des associations du territoire communautaire et de bénéficier de l'expertise d'usage des cyclistes lors de l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. L'Agglomération souhaite poursuivre et renforcer ce partenariat fructueux et proposera aux associations de nouer un nouveau partenariat pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Vélo. Ces échanges pourront porter tout particulièrement sur les actions d'accompagnement, de formation, de réparation, de conception d'outil de communication et d'information etc.

### ACTION n°3: Accompagner la mise en œuvre de Véligo Location et des services des partenaires

Dès septembre 2019, Ile-de-France Mobilités proposera un service inédit baptisé Véligo Location consistant à proposer des Vélos à Assistance Electrique en location longue durée à des tarifs attractifs. Ce dispositif doit permettre aux personnes intéressées de se forger une première expérience d'utilisation pour envisager ensuite plus sereinement l'achat d'un bien personnel avec le concours financier de l'Agglomération (Cf. action n°1). Ile-de-France Mobilités s'appuiera sur le réseau de distribution proposé par le groupement titulaire du marché et sur des relais identifiés par les acteurs locaux tant pour la mise à disposition que pour l'entretien des cycles. Pour permettre aux habitants de l'Agglomération d'accéder à ce nouveau dispositif, Grand Paris Sud communiquera sur le dispositif Véligo Location et accompagnera Ile-de-France Mobilités dans la recherche de points de mise à disposition et d'entretien.

### ACTION n°4 : Installer des stations de gonflage en libre-service dans les équipements sportifs communautaires pour faciliter les déplacements des cyclistes

A vélo comme en voiture, procéder régulièrement au contrôle et au gonflage de ses pneus est un gage de sécurité tout autant que de confort. Afin de faciliter et d'inciter à ce geste d'entretien « de base », Grand Paris Sud testera puis installera progressivement des stations de gonflage en libre-service dans les équipements sportifs communautaires. 12 équipements sportifs ont été identifiés pour tester en priorité ce nouveau service.

#### ACTION n°5 : Faire connaître et pérenniser les ateliers de réparation en gare

Depuis septembre 2018, SNCF propose des ateliers gratuits d'autoréparation de vélos dans les gares de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes et Grigny-Centre. Cette action innovante est proposée par un chantier d'insertion porté par l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France. L'objectif est de pérenniser ces dispositifs et de l'étendre aux principales gares de Grand Paris Sud pour venir au contact des habitants avec une offre de service accessible à tous.

#### ACTION n°6 : Réaliser le Pôle Multiservices en gare du Bras de Fer Evry Genopole

Le projet vise à mettre en place fin 2022 un éventail de services liés au vélo en gare d'Evry Bras de Fer Genopole. Cette « Maison du vélo » destinée au grand public et en relation avec les nombreuses entreprises du secteur (par ailleurs actrices d'un Plan de Mobilités Inter Entreprises accompagné par Grand Paris Sud) offrira des services variés : informations, conseils, location de vélos classiques et à assistance électrique, entretien et petites réparations, vente et location d'accessoires, animations mobiles, marquage antivol. Il s'agira, à cette échéance, de l'un des piliers de la politique de services vélos mise en place par l'Agglomération qui pourra fonctionner en réseau avec d'autres pôles du même type.

### **OBJECTIF 4 : Promouvoir, valoriser les itinéraires et sensibiliser à la pratique**

La communication et l'information sont des leviers essentiels pour développer la pratique du vélo. L'objectif est de diffuser les informations susceptibles d'encourager, d'inciter, d'aider, de promouvoir la pratique cyclable et donner de la visibilité aux initiatives et actions mises en place sur le territoire de Grand Paris Sud. La concertation engagée avec les partenaires et les habitants a permis d'identifier plusieurs besoins à satisfaire.

#### ACTION n°1 : Cartographier et mettre en ligne les itinéraires cyclables

Une des premières actions, très attendue par les usagers est l'élaboration d'un plan des aménagements cyclables existants sur le territoire. Grand Paris Sud éditera à brève échéance un plan en mettant notamment en évidence les itinéraires cyclables, la Scandibérique, les solutions pour éviter les principales rues à fort dénivelé, les solutions de stationnement, la localisation des services...

#### ACTION n°2 : Organiser une campagne de communication annuelle auprès du grand public et des entreprises (santé, sécurité, code de la route...)

Parce qu'il faudra, pour augmenter la part modale du vélo à la hauteur de nos ambitions, conquérir un nouveau public et le « convertir », ces campagnes de communication porteront sur les bienfaits de la pratique du vélo (santé, environnement), la sécurité des cyclistes, le partage de la route, les évolutions règlementaires etc. Conçues en lien avec les associations, les communes, les partenaires institutionnels de Grand Paris Sud, elles seront déclinées sur différents supports et pourront utilement s'appuyer sur les temps forts déjà mis en avant à une échelle supra-communautaire (Semaine Européenne de la Mobilité, Fête du Vélo etc.) pour gagner en résonance et en impact.

### ACTION n°3 : Promouvoir le vélo à travers un événement festif et familial

Sur plusieurs territoires, dans des configurations différentes, des événements, dédiés à certains publics ou ouverts à tous, ont permis pendant plusieurs années de promouvoir le vélo et plus généralement les modes actifs. Ces manifestations n'ont pas été pérennisées. Il est proposé d'envisager le montage, sous une forme et des modalités à définir, d'un nouvel événement majeur, festif et familial qui ait pour objectif la promotion de la pratique cyclable et la confortation de l'image de Grand Paris Sud comme territoire favorable à cette pratique.

### ACTION n°4 : Proposer au grand public des équipements pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes

Pour rouler en toute sécurité, il est impératif de disposer d'un vélo en bon état et bien équipé. L'agglomération proposera des équipements contribuant à garantir la sécurité des cyclistes et qui seront également utiles aux autres usagers de la route.

## **OBJECTIF 5 : Faire émerger une culture commune**

L'objectif de l'Agglomération est de contribuer à faire naître une culture commune autour du vélo entre les techniciens, les élus, les associations, les prestataires, les habitants du territoire avec pour but la diffusion et la multiplication des initiatives et des bonnes pratiques. Pour ce faire, l'outil internet élaboré au titre de la concertation grand public sera pérennisé, permettant de multiplier les méthodes participatives impliquant les forces vives du territoire, les usagers et le réseau associatif. Ainsi, la dimension partenariale et participative ayant présidée à l'élaboration du Plan Vélo perdurera tout au long de sa mise en œuvre opérationnelle.

### ACTION n°1 : Élaborer un guide des aménagements cyclables

Un aménagement utile est un aménagement bien conçu. L'élaboration d'un guide technique doit permettre de faciliter la mise en œuvre des aménagements cyclables, en donnant accès à une information synthétique et au partage d'un référentiel commun. Il s'agit d'un outil d'aide à la conception des aménagements cyclables, garant d'une certaine homogénéité et qualité de traitement sur l'ensemble du territoire.

### ACTION n°2 : Partager les bonnes pratiques

Au-delà du guide évoqué ci-dessus, il s'agit également de partager les retours d'expériences. L'agglomération diffusera aux villes les plans et les photos de chaque nouvel aménagement. Les associations pourront également aider les communes à travers la mise à disposition de fiches (arceaux, barrières...). Des temps d'échanges seront instaurés, à la faveur notamment d'un séminaire annuel associant élus, techniciens, professionnels et représentants d'usagers pour faire le point sur l'avancée et les conditions de mise en œuvre de la démarche. A cette occasion ou dans d'autres cadres, des ateliers permettront d'approfondir de nouveaux sujets et travailler à la mise en œuvre concrète des actions et des partenariats.

## **OBJECTIF 6 : Assurer un suivi de la politique cyclable et mesurer l'évolution des pratiques**

Afin d'évaluer les actions engagées et leurs résultats, il est primordial de disposer d'outils permettant de collecter des données objectives. Il s'agit aussi, dans une démarche proactive, de mettre en place un véritable outil d'ajustement de la politique cyclable sur le territoire.

**ACTION n°1 : Mettre en place des outils de suivi des actions et d'évaluation de la politique cyclable**

Afin de connaître le niveau de mise en œuvre des différentes actions décrites dans le présent document, un suivi de la politique cyclable est à organiser. Ce suivi comportera notamment la mise en œuvre de bilans annuels. Ces bilans permettront de proposer des ajustements du plan d'actions ou de ses modalités de mise en œuvre.

**ACTION n°2 : Mettre en place une politique de comptages**

La mise en place de plusieurs postes de comptages va permettre de disposer d'une image en temps réel de la pratique.



## ANNEXE 2

### Programme opérationnel Plan Vélo Grand Paris Sud Période Juillet 2019 – Mars 2020

- Objectif 1 / action 1 : aménager des itinéraires cyclables : 90 750€
- Objectif 2 / action 1 : installer 300 arceaux : 50 000€

Total des investissements : 140 750€ HT

Villes	Nom des voies	Aménagements envisagés
Bondoufle	Rue Pasteur	Trajectoire matérialisée + bande cyclable
Cesson	Rue de Paris	Double sens cyclable
Corbeil-Essonnes	Rue Félicien Rops	Double sens cyclable
Le Coudray-Montceaux	Rue des écoles	Double sens cyclable
Evry-Courcouronnes	Boulevard de l'Yerres	Bande cyclable ou trajectoire matérialisée
Etiolles	Chemin de l'ermitage	Chaucidou
Moissy-Cramayel	Route d'Arvigny	Trajectoire matérialisée
Ris-Orangis	Avenue de l'Aunette	Trajectoire matérialisée
Saintry-sur-Seine	Grande rue Charles de Gaulle	Double sens cyclable
Soisy/Seine	Rue de l'Ermitage	Trajectoire matérialisée + double sens cyclable



## ANNEXE 3

### Programme opérationnel Plan Vélo Grand Paris Sud

#### Période 2020 - 2021

##### Programme prévisionnel 2020

- Objectif 1 / action 1 : aménager des itinéraires cyclables : 600 000 €
- Objectif 1 / action 1 : jalonnement : 50 000 €
- Objectif 2 / action 2 : stationnement Vélo en gare hors Véligo (arceaux + abris) : 100 000€
- Objectif 3 / action 4 : station de gonflage : 5 000 €

Total des investissements : 755 000€

Villes	Nom des voies
Bondoufle	Rue de Villeroy
Bondoufle	Ecoute s'il pleut
Combs-la-Ville	Rue Sermonoise
Combs-la-Ville	Rue Boissières
Corbeil-Essonnes	Rue de la Poterie / rue du Barillet
Corbeil-Essonnes	Rue des Remparts
Corbeil-Essonnes	Rue de Gournay
Corbeil-Essonnes	Rue d'Angoulême
Corbeil-Essonnes	Rue Notre Dame
Corbeil-Essonnes	Avenue Darblay
Corbeil-Essonnes	Rue Lafayette
Corbeil-Essonnes	Allée des Ormes
Evry-Courcouronnes	Bretelles avenue Général Patton
Evry-Courcouronnes	Boulevard Louise Michel
Evry-Courcouronnes	Rue de l'Internationale
Evry-Courcouronnes	Parc du Lac
Evry-Courcouronnes	Avenue de Lac
Evry-Courcouronnes	Rond-point du Bois
Evry-Courcouronnes	Avenue de l'Amandier
Le Coudray-Montceaux	Av C. de Gaulle RN7
Le Coudray-Montceaux	Bd John Kennedy
Lieusaint	Allée de la Tolérance
Lieusaint	Côte de l'Entre-deux
Lieusaint	Allée de l'Avenir
Lisses	Avenue de l'Aqueduc
Lisses	Avenue Charles de Gaulle
Lisses	Rue de Paris
Soisy/Seine	Rue Notre Dame
Soisy/Seine	Rue de la Forêt
Soisy/Seine	Rue Mozart

Juin 2019

Soisy/Seine	Rue Paul Franchi
Soisy/Seine	Rue Vandeuil
Saint-Pierre-du-Perray	Boulevard Christian Jullien
Savigny-le-Temple	Avenue du Clocher
Ris-Orangis	Chemin des Glaises
Vert-Saint-Denis	Rue Jean Vilar

### Programme prévisionnel 2021

- Objectif 1 / action 1 : aménager des itinéraires cyclables : 2 500 000 €
- Objectif 1 / action 1 : jalonnement : 50 000 €
- Objectif 2 / action 2 : stationnement Vélo en gare hors Véligo (arceaux + abris) : 100 000€
- Objectif 2 / action 3 : parking ouvrage : 140 000€
- Objectif 3 / action 4 : station de gonflage : 5 000 €

Total des investissements : 2 795 000€

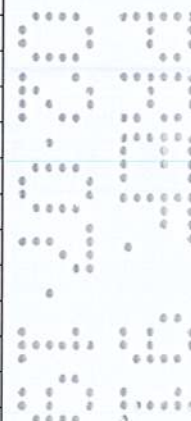


Villes	Nom des voies
Cesson	RD82
Cesson	Rue Léonard de Vinci
Cesson	Rue Newton
Cesson	Rue Lavoisier
Corbeil-Essonnes	Rue Feray
Corbeil-Essonnes	Avenue Léon Blum
Corbeil-Essonnes	Rue de Robinson
Corbeil-Essonnes	Place du Comte Haymon
Evry-Courcouronnes	Boulevard Coquibus
Evry-Courcouronnes	D93 (Avenue Maréchal Juin)
Evry-Courcouronnes	D91 (bd Maréchal Leclerc)
Evry-Courcouronnes	D92 (Bd Champs Elysées)
Evry-Courcouronnes	Avenue Pierre Bérégovoy
Evry-Courcouronnes	Avenue de l'orme à Martin
Grigny	Rue Guy Môquet
Lisses	Avenue des Parcs
Morsang-sur-Seine	Route de Villededon
Soisy/Seine	Rue de l'Oiseau
Soisy/Seine	Rue du Cimetière
Soisy/Seine	Bd Aristide Briand
Soisy/Seine	Rue Eugène Warin
Ris-Orangis	Chemin du Clos Langlet
Ris-Orangis	Rue Copernic
Ris-Orangis	Rue Theillard de Chardin
Saint-Germain-lès-Corbeil	RD947
Saint-Pierre-du-Perray	RD947
Savigny-le-Temple	Rond-point Aimé Césaire
Tigery	Route de Lieusaint

## ANNEXE 4

### Programme opérationnel Plan Vélo Grand Paris Sud Période 2022 – 2026

Villes	Nom des voies
Cesson	Avenue Charles Monier
Cesson	Route de St Leu
Corbeil-Essonnes	Voies sous la RN7
Corbeil-Essonnes	Boulevard Jean Jaurès
Corbeil-Essonnes	Place de Sindelfingen
Corbeil-Essonnes	Allée Aristide Briand
Corbeil-Essonnes	Rue de la Nacelle
Corbeil-Essonnes	Avenue du Président Allende
Corbeil-Essonnes	Bd Georges Michel
Corbeil-Essonnes	Bd Henri Dunant
Etiolles	Route de Jarcy
Etiolles	Rond-point D448
Evry-Courcouronnes	Rue Alcide de Gaspéri
Evry-Courcouronnes	D91 (boulevard de France)
Evry-Courcouronnes	D91 (Bd de l'Europe)
Grigny	Route de Corbeil
Grigny	Rue Pierre Brossolette
Grigny	Rue du Port
Grigny	Chemin du Plessis
Grigny	Chemin du Moulin
Moissy-Cramayel	Route d'Arvigny
Réau	Route d'Arvigny
Soisy/Seine	Rue du Grand Veneur
Soisy/Seine	Berge de Seine
Soisy/Seine	Rue du 08 mai
Savigny-le-Temple	Avenue Jean Moulin
Savigny-le-Temple	CD50 E
Tigery	Route de Lieusaint
Vert-Saint-Denis	Rue Salvador Allende
Vert-Saint-Denis	Rue Janisset Soeber
Vert-Saint-Denis	Rue Pasteur
Villabé	rue de Villoison
Villabé	Rue des Petits Champs
Villabé	Rue du Clos aux Pois
Villabé	Rue des 44 arpents





**PlanVélo77**

**5c. Aménagements locaux, équipements, véloroutes et GIC - Ouest**

**Aménagements locaux**

- Sur route départementale :
- Section prioritaire hors agglomération
  - Section prioritaire en agglomération
  - Autre section
  - ✕ Coupure de type «carrefour»
  - ✕ Coupure de type «ouvrage d'art»

- Liaison locale  
(pour une intercommunalité sans schéma cyclable adopté ou à l'étude, début 2020)

**Équipements publics prioritaires du PlanVélo77**

- ▲ Collège
- Station de covoiturage

**Autres sites**

- ▲ Collège
- ▲ Lycée
- Station de covoiturage
- Mairie (>1000 habitants)
- Gare

**Classification des voies**

- Réseau magistral (autoroutier et national)
- Réseau structurant (départemental)
- Réseau secondaire (départemental)
- Autre route

- Itinéraire cyclable de loisirs et de tourisme



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DR  
Carte actualisée en avril 2021  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR  
DAU-IdF / SIGN - ROUTES08  
Ile-de-France Mobilités - 2018

**Unités d'analyse routière (UAR) :**

